

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 05 – MOBILIER DES SALONS

RSSALON001A – CANAPE 2 PLACES STRUCTURE BOIS

- * Assise et dossier garnis de mousse qualité Haute Résilience
- * Accoudoirs
- * Hauteur d'assise : 38 cm environ
- * Revêtement tissu enduit M2 ou tissu technique M2
- * Canapé destiné à un salon de détente / salon TV et non destiné à un espace d'attente

RSSALON003A – FAUTEUIL STRUCTURE BOIS

- * Assorti au canapé
- * Assise et dossier garnis de mousse qualité Haute Résilience
- * Accoudoirs
- * Hauteur d'assise : 38 cm environ
- * Revêtement tissu enduit M2 ou tissu technique M2
- * Fauteuil destiné à un salon de détente / salon TV et non destiné à un espace d'attente

RSMTVDV001 – MEUBLE TV

- * Mélaminé sur panneaux de particules
- * 2 portes battantes fermant à clé
- * 1 tablette intérieure
- * Réservation pour le passage de câbles dans le voile de fond
- * 4 pieds munis de patins
- * plateau stratifié avec angles arrondis
- * Chant alaise hêtre vernis, postformé ou surmoulé ou PVC

RSSALON005 – TABLE BASSE CARREE

- * Plateau stratifié épaisseur 25 mm avec angles arrondis
- * Chant alaise hêtre vernis, postformé ou surmoulé ou PVC
- * Structure assortie au meuble TV

CLAUSES PARTICULIERES DU LOT 05

Les offres doivent être accompagnées d'une documentation précise des produits proposés.

Les offres seront accompagnées des gammes de coloris dans la matière.

- Pour les plateaux et panneaux : Palette d'au moins 10 coloris de stratifié et de mélaminé dont au moins 2 tons bois
- Pour les structures : Palette d'au moins 8 teintes de bois
- Pour les sièges : Palette d'au moins 12 coloris de tissus enduits (ou PVC).

Les candidats sont autorisés à présenter une palette plus vaste sans qu'aucun supplément de prix ne puisse être demandé pour ces coloris.

Le délai de garantie minimum des équipements et des matériels est de 2 ans. Le candidat pourra proposer une garantie plus longue et devra l'indiquer dans le BPU TQE. Le point de départ de la garantie est la date du jour de l'admission et donc du transfert de propriété.

LE TITULAIRE DU LOT S'ENGAGE A RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LE PLANNING DE LIVRAISON DONNE PAR L'AFIPH OU PAR SON REPRESENTANT

Le titulaire du lot a une obligation d'information et de conseil sur les produits et les fournitures proposés.

LIVRAISON :

Les prix indiqués doivent intégrer la livraison selon la norme Incoterms 2010 DDP 38 (Isère), le montage et la mise en place des mobiliers dans les locaux de chaque site de destination, selon les indications du planning d'exécution.

Le candidat doit livrer et installer les équipements sur 3 sites différents (La Buisse, Coublevie et Voiron), à 3 périodes différentes. Le candidat doit en avoir tenu compte lors de l'établissement de son prix.

Le titulaire devra prendre ses dispositions quant aux moyens de déchargement nécessaires et de mise en place.

Dans le cadre des opérations d'installation, le titulaire devra procéder à l'évacuation des emballages perdus (cartons, plastiques, palettes) ainsi qu'au nettoyage des mobiliers installés et des salissures provoquées lors des installations ou des fixations des matériels.

Le pointage des livraisons par l'AFIPH ou par son représentant sera fait selon les conditions prévues au CCAG-FCS, et notamment selon les modalités fixées aux articles 20 et 22 à 26 du CCAG-FCS.

NORMES ET SECURITE :

Les mobiliers et matériels proposés devront être en conformité avec les normes de sécurité et les recommandations en vigueur, en particulier :

- La norme NF Mobilier Collectif (Renseignement disponible sur le site www.nf-mobilier-pro.com/co/)
- La norme NF Mobilier Santé (Renseignement disponible sur le site www.nf-mobilier-pro.com/co/)
- Les normes de classement au feu valide en France EN 1021 - 1 et EN 1021 - 2
- Les obligations fixées par le Ministère du Travail et de l'Emploi
- Le règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public et notamment l'article AM18
- Il sera fourni une déclaration et une attestation de conformité CE certifiées par : LNE, INRS pour les mobiliers et matériels le nécessitant
- Les mobiliers et matériels faisant l'objet de Norme NF devront être explicitement repérés.

Signature et cachet du candidat

